

Arrêté du 8 octobre 2001 modifiant les arrêtés des 22 décembre 2000 et 27 avril 2001 relatifs à la nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des servicesNOR : *EQUF0110198A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-712 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création des comités techniques paritaires à l'administration centrale ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 1997 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;
Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu le procès-verbal du 25 octobre 2000 relatif à la consultation du personnel organisée le 24 octobre 2000 afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;
Vu l'arrêté du 22 décembre 2000 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des Services ;
Vu l'arrêté du 27 avril 2001 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2000 ;
Vu les derniers mouvements de personnel au sein de la direction du personnel et des services ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services en qualité de représentants de l'administration :

1. Membres titulaires

Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des ponts et chaussées ;
Patrick Berg, administrateur civil hors classe ;
Guy Janin, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Maryse Leduc, attachée principale d'administration centrale de 1^{re} classe ;
Agnès Desmarest-Parreil, administratrice civile hors classe ;
Thierry Duclaux, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ;
Jean-Claude Ruysschaert, ingénieur des ponts-et-chaussées de 1^{re} classe ;
Marie-Luce Bousseton, ingénieure des ponts-et-chaussées de 1^{re} classe ;
Luc Begassat, administrateur civil de 1^{re} classe ;
Jean-Pierre Lucas, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

2. Membres suppléants

Marie-Christine Settimo, CETE assistant de classe C ;
René Guilleminot, technicien supérieur en chef de l'équipement ;
Jean Bruneau, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ;
Marie-Claire Bozonnet, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
Georges Murat, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
Odile Ganne, attachée principale d'administration centrale de 2^e classe ;
France Delagenière, attachée principale d'administration centrale de 2^e classe ;
Alain Robez, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
Suzanne Parrot-Schadeck, attachée principale d'administration centrale de 2^e classe ;
Claude Vogt, personnel non titulaire haut niveau.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement*

Pour le ministre de l'équipement,
des transports et du logement :
*Le directeur du personnel et des
services,*
Jean-Pierre Weiss